

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 JANVIER 1887.

N^o 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Les principes de Pestalozzi. — De l'organisation de l'enseignement primaire en France. — Compte rendu du X^e congrès scolaire de la Société des instituteurs de la Suisse romande. — Nécrologie: Edouard Laurent-Bécholley. — Correspondance vaudoise. — Correspondance neuchâteloise: Inspecteur scolaire. — Les cours de travaux manuels de Berne. — Correspondance fribourgeoise: l'exposition scolaire permanente. — Bibliographie: L'enseignement de la morale à l'école. — Exercices de calcul oral. — Partie pratique: étude d'une fable de la Fontaine. (*Suite.*) — Dictées. — Problèmes de calcul écrit.

Les personnes qui ne renverront pas IMMÉDIATEMENT ce deuxième numéro de L'ÉDUCATEUR seront considérées comme abonnées.

Le Comité directeur.

LES PRINCIPES DE PESTALOZZI

dans l'opuscule de M. Roger de Guimps.

Il ne faut pas chercher dans cet aperçu, destiné au grand public, un exposé didactique, ou un peu détaillé, des principes pestalozziens. Un écrit de ce genre nous eût mieux convenu, à nous hommes d'école, mais n'eût pas fait l'affaire de ceux auxquels le vénérable auteur le destinait.

Sous la forme plus ou moins exhortative et paternelle de l'écrit de M. de Guimps, il est aisé cependant de retrouver un certain nombre d'idées de Pestalozzi, quoique associées parfois à celles de son ancien élève, devenu lui-même un philosophe, un théoricien de l'éducation.

Voici, dégagées de leur enveloppe de circonstance, quelques-unes des idées pestalozziennes dont nous avons pu constater la manifestation dans l'écrit de M. de Guimps. Cet illustre écrivain pédagogique voudra bien nous pardonner la liberté que nous avons prise d'y joindre quelques observations en note.

La première éducation se fait sous l'influence de la mère à laquelle Pestalozzi assignait le rôle d'initiatrice ¹.

Pour l'enfant, les premières leçons données à l'école élémentaire doivent consister en exercices d'intuition et de langage, roulant sur des objets propres à exciter la curiosité enfantine. Ces exercices se renouvelleront souvent et les mêmes objets revenant sous les yeux de l'élève développeront en lui l'esprit d'observation qui est la chose capitale dans l'école élémentaire.

Le calcul jouait le rôle principal dans l'enseignement de Pestalozzi ².

L'intuition des nombres se faisait en comptant des objets visibles, puis par de petits calculs de tête très simples sur des nombres concrets et dont les sujets étaient pris dans la sphère de l'activité de l'enfant.

Ces exercices étaient coupés par des chants simples et joyeux, appropriés au jeune âge, et par des exercices gymnastiques. Les chants religieux viendront plus tard.

Pour l'enseignement de la langue, on aura soin de faire énoncer aux élèves les observations qu'ils auront faites, et on les accoutumera à s'exprimer d'une façon claire et correcte.

Le dessin précédera l'écriture, pour former à la fois la main, le coup d'œil de l'élève. C'est du dessin géométrique qu'il est ici question. Les exercices se feront sur l'ardoise et prépareront l'enfant à l'écriture et par l'écriture à la lecture ³.

L'homme a écrit avant de lire, et la chose importante, c'est de faire naître chez l'enfant le désir de lire ce qu'il a écrit ⁴. Des caractères écrits, on passe aux caractères imprimés. On peut apprendre aux enfants en même temps l'écriture, la lecture et l'orthographe.

Telles sont les idées principales suggérées à M. de Guimps par les leçons de son ancien maître et par ses réflexions personnelles. Car, ainsi que nous l'avons dit dans les premières lignes de ce résumé, l'honorable écrivain y a joint des considérations

¹ Comme Comenius que probablement il ne connaissait point, car il ne se piquait pas d'érudition et n'étudiait l'homme que dans la nature.

² A la différence du père Girard qui prenait la langue pour point de départ et base des exercices destinés à donner l'éveil aux facultés morales et intellectuelles.

³ M. de Guimps nous semble ici modifier la méthode de Pestalozzi qui avait particulièrement en vue dans tout son enseignement de cultiver la spontanéité et le talent créateur. Mais les *carrés* et *compartiments* en usage à Yverdon n'ont pas trouvé beaucoup de faveur auprès des artistes, et en fait d'art il faut débiter par l'imitation. L'invention ne peut venir que plus tard.

⁴ On se servait, au commencement, de lettres mobiles pour la composition des mots.

de son cru, notamment sur le temps à consacrer aux études, en général, et à celle des langues classiques qu'il trouve trop longue et fatigante pour les jeunes esprits.

Ces idées personnelles, M. de Guimps les a fait connaître en partie par un écrit spécial dont nous avons, dans le temps, entretenu nos lecteurs; elles ont trouvé plus d'un contradicteur dans le corps enseignant.

Nous n'avons, en revanche, que des éloges à donner à l'admirable récit de la vie de Pestalozzi que M. de Guimps a publié au profit du monument à ériger à l'éducateur suisse. Impossible de dire mieux et d'une façon plus claire, plus vraie, plus simple et plus noble ce qu'a été Pestalozzi pour la Suisse et l'humanité tout entière. Nul homme de cœur ne lira ces pages sans émotion; elles méritent d'être lues et commentées dans toutes les écoles.

A. DAGUET.

DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE

Loi du 30 octobre 1886.

Dans un moment où la plupart de nos cantons romands s'occupent de la revision de leurs lois scolaires, il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de l'*Educateur* de jeter un coup d'œil sur la loi votée récemment par le parlement français.

Dans ses dispositions générales, cette loi crée quatre catégories d'écoles primaires : 1^o des écoles maternelles ou enfantines ; 2^o des écoles élémentaires ; 3^o des écoles primaires supérieures et enfin 4^o des écoles manuelles d'apprentissage. On le voit, la loi française consacre résolument le principe, tant discuté chez nous, de l'introduction des travaux manuels à l'école. Dès le degré inférieur, le petit Français est habitué à se servir de ses mains ; il a l'occasion de développer son coup d'œil, son adresse et son savoir-faire.

Nul ne peut être appelé à desservir un poste quelconque dans l'enseignement primaire S'IL N'EST CITOYEN FRANÇAIS. (Art. 4.) Cette disposition nous étonne, nous, qui ouvrons si généreusement nos portes à tous les étrangers. Nous connaissons bon nombre d'instituteurs et de professeurs français qui ont enseigné et enseignent encore dans nos établissements d'instruction publique. A Neuchâtel, à Lausanne, à Genève, on accorde généreusement, depuis longtemps, l'hospitalité à nos voisins de France. Nous ne sommes donc pas payés de retour. Les dispositions de

la loi française ne font certes pas honneur aux législateurs d'outre-Jura. Aucune loi sur l'enseignement, en Suisse, ne statue que les maîtres doivent être originaires de nos cantons.

La France ne peut plus prétendre au monopole des idées généreuses. La Russie elle-même n'a pas de principes aussi étroits en matière d'enseignement et n'érige pas ainsi l'égoïsme en système.

Ajoutons qu'en France les maîtres étrangers pourront enseigner dans les établissements *privés*, lorsqu'ils seront munis de *l'autorisation du ministre*. Ainsi, avis à nos concitoyens, professeurs et instituteurs, qui penseraient pratiquer l'enseignement dans la grande république sœur! elle est plus exclusive encore que le régime précédent.

L'enseignement est donné par les instituteurs dans les classes de garçons, par les institutrices dans les classes de filles, les écoles maternelles, enfantines et mixtes. Un instituteur doit obtenir une autorisation (qui est toujours provisoire) du Conseil départemental, lorsqu'il se présente pour desservir une classe mixte.

Les écoles publiques et privées sont placées sous le contrôle des inspecteurs généraux de l'Instruction publique et des inspecteurs de l'enseignement primaire, ainsi que des membres du Conseil départemental ou du Conseil scolaire municipal.

La loi prévoit un certificat d'aptitude à l'inspection des écoles. Nul ne peut être nommé inspecteur s'il n'a obtenu le brevet exigé à la suite d'examens spéciaux. Toute commune doit être pourvue au moins d'une école publique, et a l'obligation de fournir un logement à chacun des membres de son personnel enseignant. Il est loisible cependant à plusieurs communes ou hameaux de se réunir pour la création et l'entretien d'une école publique.

Dans les écoles publiques, de tous les degrés, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Cet article a donné lieu à d'orageux débats, au sein de la chambre des députés. La « laïcité » de l'enseignement constitue cependant un grand progrès; elle est le complément indispensable de l'obligation. Le canton de Neuchâtel a déjà inscrit ce principe dans sa loi de 1871. Quoique combattue à l'origine, cette innovation a été reconnue juste et utile et nous ne sachons pas qu'il y ait lieu de se plaindre de son introduction dans notre loi. C'est le seul moyen de sauvegarder, à l'école, la liberté de conscience et de croyance.

(A suivre.)

COMPTE RENDU

du X^e congrès scolaire de la Société des instituteurs de la Suisse romande,
réuni à Porrentruy les 8, 9 et 10 août 1886 ¹.

Il en est des congrès comme des jours de notre vie individuelle : ils se suivent et ne se ressemblent pas. C'est ce que démontrerait une étude comparative de nos dix *Lehrertage* ou assemblées générales. Chacune d'elles a eu sa physionomie propre et son caractère bien tranché, plus ou moins sérieux, plus ou moins cordial, plus ou moins gai. C'est ce qui ressort avec évidence de la lecture du compte rendu que nous annonçons.

Nul doute que tous ceux d'entre nous qui ont été à Porrentruy ne prennent plaisir à passer en revue les choses dont ils ont été les témoins oculaires et auriculaires. Et pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'y prendre part, certainement ils trouveront une sorte de compensation à leur absence involontaire dans ces pages exactes, miroir on ne peut plus fidèle des beaux jours passés sur les bords de l'Alle et dans cette joyeuse et coquette cité dont la plupart des instituteurs ont eu tant de peine à s'arracher, après s'y être rendus avec plus de curiosité peut-être que d'entraînement, tellement cette contrée était pour eux *terra incognita*.

Qui n'aimerait à connaître ou à revoir les acteurs de ces journées si pleines et si variées et à entendre de nouveau leurs voix sympathiques célébrant la *Romania* et la Confédération, ou proclamant les vérités jugées utiles à l'école et au progrès du peuple suisse, au profit duquel ont été institués ces comices du corps enseignant et qu'on nomme Congrès scolaires?

A quoi serviraient d'ailleurs ces assemblées générales de la Fédération romande, si elles ne laissaient derrière elles ces témoignages écrits de leur existence, qui en sont comme les monuments dans l'histoire de la pédagogie nationale?

Ajoutons que le compte rendu du congrès de Porrentruy, par le soin qu'y ont mis les rédacteurs, mérite de prendre place à côté de ses aînés, et complétera dignement la collection bibliographique déjà considérable que forment les rapports et les comptes rendus d'une activité pédagogique qui remonte à plus de vingt ans en arrière.

Absents ou présents, tous tiendront aussi à prendre connaissance des marques d'intérêt qu'ont données au corps enseignant les personnes distinguées qui, ne pouvant y participer, ont voulu en montrer leurs regrets par leur adhésion bienveillante. — Au congrès de Genève, ces adresses avaient été lues en séance; à Porrentruy, on a jugé à propos de n'en donner qu'une indication sommaire et d'en réserver la communication textuelle au compte rendu; c'est lui donner ainsi un cachet de nouveauté, même pour ceux qui assistaient à la fête.

Nos remerciements sincères à tous ceux qui ont bien voulu mettre le sceau à tous les services qu'ils ont rendus au corps enseignant et à l'instruction publique, pendant la période biennale qui va expirer, par la publication du compte rendu du X^e congrès. A leur tête il n'est que juste de placer le président sortant de la Société romande, M. Breuleux, directeur de l'École normale de Porrentruy, ainsi que les rédacteurs de la partie pratique de l'*Educateur*, MM. Jaquet et Allemand.

Le corps enseignant de la Suisse française ne répondra pas par l'indifférence à un dévouement aussi complet et aussi mérité. A. D.

¹ Chez Michel, à Porrentruy. — 109 pages in-8°.

NÉCROLOGIE

Edouard Laurent-Béholley.

Dimanche, 2 janvier, à Lausanne, un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure un homme de bien, E. Laurent-Béholley, instituteur émérite, enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, après une courte maladie.

E. Laurent était né à Fey, en 1833. Il étudia successivement au collège d'Aubonne et à l'école moyenne de Lausanne. Dans ces deux établissements, il se fit remarquer par son goût pour l'étude et ses rapides progrès. A l'âge de dix-huit ans, il s'expatria pour la Hollande, croyant trouver là un champ à son activité, mais il ne rencontra pas sur la terre étrangère, ce qu'il avait espéré d'abord.

Rentré au pays, au bout de peu de temps, il résolut de s'y créer une position en rapport avec ses aptitudes. Ses goûts simples, son caractère modeste le poussèrent vers la carrière de l'enseignement primaire.

A cette époque, le poste de régent à Chanéaz devint vacant. Notre ami offrit ses services, fut nommé et desservit ce poste pendant deux ans environ. C'est là que, secondé par quelques amis, il compléta ses études afin d'obtenir son brevet de capacité et de pouvoir occuper un poste plus avantageux. Bien que n'ayant pas suivi les cours de l'Ecole normale, il obtint son brevet d'emblée et se plaça peu de temps après à Berchier, où il se maria et où il est resté près de trente ans, c'est-à-dire jusqu'en 1884, époque où il prit sa retraite pour venir se fixer à Lausanne, afin de surveiller les études de ses deux jeunes fils.

Appelé à titre de remplaçant et d'expert dans les écoles primaires et secondaires de cette ville, E. Laurent avait immédiatement gagné la sympathie de tous ses collègues avec lesquels il a soutenu les rapports les plus agréables.

Dernièrement encore, il remplaçait à l'Ecole industrielle un maître décédé, en sorte que rien, dans cette organisation robuste, ne faisait prévoir une catastrophe aussi prompte.

Occuper près de trente années le même poste; instruire les enfants de ceux qu'on a instruits au début de la carrière; voir son travail apprécié, par d'anciens élèves, comme il nous le disait lui-même, il y a quelques années; se maintenir dans cette situation sans tiraillements, sans difficultés; se retirer ensuite en emportant les regrets et l'estime de toute une population: voilà un fait qui en dit plus que tous les éloges.

Caractère droit, persévérant, bon père de famille, excellent collègue, doué de facultés heureuses se cachant sous une apparence modeste, fuyant le bruit, Laurent n'a pas fait parler beaucoup de lui en dehors du cercle restreint où il exerçait son activité.

Repose en paix, cher ami! Puisse ta modestie, ta bonté, ta fermeté trouver de nombreux imitateurs, — à cette heure surtout, — dans le corps que tu as honoré par tes vertus et par ton travail!

Puisse surtout Celui qui fut ton guide dans le chemin de la vie, soutenir et diriger ceux que tu laisses dans la désolation et le deuil! L. C.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Dans la carrière de l'enseignement primaire surtout, il semble que maintes circonstances concourent à isoler des travailleurs qui auraient le plus grand besoin d'être unis.

C'est à tel point qu'en ce jour, après les vingt ans d'existence de notre commune association, certains collègues vous demandent ce que fera jamais pour eux la Société en question, ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant ; car, à tort ou à raison, beaucoup n'ont vu jusqu'ici en elle qu'une occasion de retrouver des amis ou de faire de nouvelles connaissances.

« La *Société pédagogique vaudoise* et la *Section pédagogique vaudoise*, disent-ils, d'autre part, *sont-ce choses distinctes ou sont-elles une.* » Puis, à mi-voix, « *n'y a-t-il pas confusion et surabondance de comités parmi nous ?* »

Ces questions, plusieurs fois posées, méritent quelques explications ; elles dénotent, d'une part, une indifférence à laquelle les instituteurs s'attachent avec peine, quand il s'agit d'unir leurs forces à celles de leurs collègues ; peut-être faut-il y voir aussi un manque de satisfaction rencontré dans les efforts tentés à diverses reprises pour la défense de leurs intérêts.

Quoi qu'il en soit, autant vaudrait à cette heure être absent en sa propre cause que de persister dans un éloignement qui peut devenir préjudiciable à tous. Des essais nouveaux sont faits : personne ne saurait justifier sa retraite forcée par le motif que les intérêts des sociétaires n'ont pas toujours été suffisamment compris. Car, pour le triomphe de ses opinions, nul n'a raisonnablement le droit de refuser son concours.

Pour en revenir à la deuxième réponse, *Société romande* et *Fédération romande*, *section pédagogique vaudoise* et *société pédagogique vaudoise*, *sous-sections de district* et *sections de district* sont 2 séries d'appellations respectivement et approximativement synonymes. La deuxième serait peut-être plus conforme à la situation. Il n'y a pourtant pas lieu de se chagriner aujourd'hui de ce que, par convenance plutôt que par caprice, on doive, en certains cas, recourir à une désignation préférablement à sa correspondante.

Il n'y a qu'une *Société pédagogique vaudoise*, qui est en même temps *section de la Société romande*.

Si le personnel ainsi que le nom en est un peu différent suivant qu'on la considère dans une de ses réunions bisannuelles de Lausanne ou dans l'un quelconque de nos congrès romands, cela tient à un défaut organique suffisamment constaté dans la Fédération romande. Espérons que la révision proposée fera disparaître cette anomalie qui a bien ses inconvénients, on doit le reconnaître.

Il n'y a eu d'ailleurs d'autre tentative, l'automne dernier, dans notre canton, que celle de constituer les sections de district, restées la plupart sans organisation jusqu'à ce moment-là.

Notre société cantonale n'ayant pas de caractère officiel, il en est de même des sections qui la composent. C'est donc à tort que, jusqu'ici, on a confondu celles-ci avec les conférences officielles formées pour la plupart, on le sait, d'éléments bien différents.

Enfin, il n'y a pas trop de comités si chacun d'eux est un centre d'acti-

tivité, mais il y en a trop si les membres du corps se désintéressent et demeurent à l'écart.

Voyons un peu. Le *comité central romand* s'occupe des affaires générales de la Société en tenant compte des intérêts des sections respectives. Il est douteux qu'avec l'organisation actuelle, les sections cantonales consentissent à s'en priver.

Le *comité directeur* dirige le journal de la Société, en préparant les voies et moyens pour les réunions générales, travaillant aux intérêts immédiats et presque journaliers de l'association. Son activité et sa responsabilité sont aussi grandes que sa mission est intéressante.

Le *comité cantonal de section* a bien assez à faire de s'occuper des choses qui concernent directement la section à laquelle il appartient.

Les *comités des sections de district* sont des centres d'action nombreux, et dont l'existence pour la prospérité de la Société a plus d'importance qu'on ne se l'imagine.

En résumé, les méprises et les confusions, plus apparentes que réelles, tomberont d'elles-mêmes le jour où, convaincus de l'utilité d'une œuvre commune, tous voudront bien s'approcher d'elle et y consacrer une légère part de leur activité.

E. TROLLIET,
président de la section pédagogique vaudoise.

NEUCHÂTEL

Inspecteur scolaire.

M. Latour, instituteur de Corcelles, a été nommé inspecteur d'écoles en remplacement du regretté M. Sauser. La nomination de M. Latour aux fonctions d'inspecteur d'écoles a été la bienvenue pour tous ceux qui connaissent cet homme de cœur, de talent, et aussi dévoué qu'intelligent. Depuis quelque temps collaborateur actif de l'*Educateur*, M. Latour, nous l'espérons bien, le restera quand même en dépit de ses occupations plus ou moins absorbantes. Car il est de ceux qui unissent la culture littéraire au savoir et à l'expérience pédagogique.

A. D.

RAPPORT

à M. le directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel sur les cours manuels donnés à Berne du 19 juillet au 14 août 1886 et suivis par les instituteurs Lebet, Matthey et Saxer¹.

Monsieur le directeur,

Le 19 juillet 1886 s'ouvrait à Berne, sous les auspices du département de l'Instruction publique de ce canton, un cours de travaux manuels, ayant pour but de former les instituteurs à l'enseignement de ces branches dans les écoles primaires.

A l'appel adressé à tous les cantons, 9 ont répondu, savoir: Berne, Bâle, Argovie, Saint-Gall, Thurgovie, Fribourg, Genève, Vaud et Neuchâtel.

Le nombre des participants était de 64. Berne à lui seul en comptait 25.

Dimanche 18 juillet, au soir, nous sommes réunis dans la grande salle du Gymnase, « l'Aula ».

¹ Nous devons la communication de ce rapport instructif et intéressant à l'obligeance de M. Clerc, notre directeur de l'Instruction publique. (Note du rédacteur en chef.)

MM. Rudin et Lüthi, directeurs, nous souhaitent la bienvenue, et dans leurs discours chaleureux nous exposent le but et l'utilité des travaux manuels ainsi que la division du programme comme suit :

<i>Menuiserie</i>	} Branche principale
<i>Cartonnage</i>	
<i>Modelage</i>	} Branche principale
<i>Sculpture</i>	
<i>Tournage,</i>	Branche secondaire

Chaque élève ne pouvait suivre que le cours donné sur une branche principale, accompagnée de la secondaire.

Ainsi MM. Matthey et Saxer étaient inscrits pour la menuiserie, branche principale, et le cartonnage, branche secondaire.

M. Lebet travaillait au modelage, branche principale, et à la sculpture, branche secondaire.

Plusieurs salles du Gymnase avaient été mises à notre disposition.

Maintenant permettez-nous de vous faire une description d'une de nos journées.

Il est six heures, dans le corridor déjà tinte la clochette du directeur, M. Rudin, nous appelant au travail. Malheur aux retardataires ! car immanquablement ils entendront le *Zu spät* de M. Rudin ; aussi chacun se trouve-t-il à sa place à l'heure fixée.

Rendons une petite visite à nos jeunes apprentis ; entrons dans la salle des menuisiers. Ils travaillent tous avec entrain : les uns rabotent, les autres scient. M. Guggisberg, maître menuisier, s'en va d'un banc à l'autre, travaillant, corrigeant et conseillant. Son ouvrier, Kaufmann, prépare les matières premières. Mais tout à coup le travail cesse, la voix sonore de M. Huber a retenti : *Alle Mann hier*, et chacun écoute attentivement, devant la planche noire, les explications sur l'objet qui va se fabriquer.

Dans la salle du cartonnage, sous la direction de MM. Hurni et Grob, instituteurs à Berne, une humeur plus gaie semble régner. A l'instant nous comprenons le pourquoi, car le bruit des rabots et des scies est remplacé par des chants qui n'empêchent nullement le travail d'avancer.

Plus haut, chez les modeleurs et les sculpteurs, la gaieté semble encore plus grande. Les conseils de M. Schmieder, jeune professeur de vingt ans, sont donnés avec l'amitié qui sied si bien à cet âge, et chacun est surpris des rapides progrès accomplis par ses jeunes élèves.

A huit heures, nous nous sentons d'autant plus gais qu'un espace de 60 minutes est à notre disposition pour aller déjeuner.

Cette fois, dans la même salle, menuisiers, relieurs et modeleurs se sont réunis, et bientôt le bruit des tasses et des couteaux n'est troublé de temps en temps que par les joyeux propos de tous ces pensionnaires.

Soyons reconnaissants envers M. Lüthi qui nous procura cette pension collective.

D'un commun accord, en voyant neuf heures approcher, nous reprenons le chemin de l'atelier, où nous restons jusqu'à midi. (A suivre.)

FRIBOURG

Permettez-moi d'entretenir un moment les lecteurs de l'*Educateur* de l'exposition scolaire de Fribourg, car, ne vous en déplaise, nous avons une exposition scolaire et, ce qui mieux est, une exposition scolaire permanente.

La visite de la belle exposition nationale de Zurich, en 1883, a inspiré à un jeune instituteur fribourgeois, M. Genoud, à Onnens, l'idée de réunir et de grouper les différents moyens d'enseignement, au chef-lieu du canton. Donnant plein essor à son infatigable activité, notre jeune collègue se mit à l'œuvre et fit tant et si bien qu'au bout de quelques mois il était parvenu à rassembler un certain nombre de volumes dans une petite pièce de l'école primaire des garçons. Grâce à une réclame faite avec tact et persévérance, à des appels adressés de droite et de gauche, ce noyau se développa rapidement, prit même des proportions réjouissantes pour le promoteur de l'œuvre. Les libraires se mirent bientôt de la partie et rivalisèrent d'empressement pour enrichir notre nouveau musée scolaire d'une foule de choses utiles et intéressantes. C'est ainsi qu'au 30 septembre dernier le nombre des objets divers ascendait au respectable chiffre de *quinze cent cinquante et un*. Ce nombre est aujourd'hui sensiblement augmenté, car il ne s'écoule pas de semaine où l'on n'ait à enregistrer de nouveaux dons. Livres d'enseignement pour toutes les branches, cartes de géographie, atlas, tableaux pour leçons de choses, modèles de dessin, etc., tout se trouve là à profusion.

Mentionnons spécialement : la *collection de cartes de géographie* de Guyot, publiée par Ivison, Blakeman, Tayton et Cie, à New-York et à Chicago ; les *Eléments de géographie*, Hachette, à Paris ; le *Schul-Atlas* de C. Diercke et E. Gæbler, à Brunswick ; l'*Atlas de géographie et planisphère*, de Alexis M. G., à Namur ; le *Schul-Atlas* de Wettstein, à Zurich ; le *petit atlas en relief* de Henri Mager, édité par Bertaux, à Paris ; les *cartes murales de la Suisse* par J.-M. Ziegler ; *deux tableaux synoptiques du système métrique*, l'un par E. Aniel et l'autre par Daléchamp, officier d'instruction publique, les deux à Paris. Tous ces travaux sont d'une exécution remarquable.

Voyant son œuvre réussir, M. Genoud créa un journal mensuel, le *Moniteur*, organe de l'exposition scolaire permanente de Fribourg et de l'éducation professionnelle. Cette revue se répandit rapidement dans le canton parmi les membres du corps enseignant. Une nouvelle société, composée des abonnés au *Moniteur*, se trouva ainsi constituée, la société de l'exposition scolaire, dont les statuts furent approuvés par le haut Conseil d'Etat, le 19 décembre 1885.

Tout alla pour le mieux jusqu'au mois d'août dernier. A cette époque, l'exposition scolaire dut évacuer son local, — devenu du reste trop exigü, — pour faire place aux soldats du rassemblement de troupes qui, au grand plaisir de la gent écolière, envahirent toutes nos salles d'écoles. L'Etat lui accorda une hospitalité momentanée à la Grenette. Aujourd'hui l'exposition est reléguée dans une maison particulière du Criblet, le quartier latin de *Bolzopolis*¹, en attendant qu'elle trouve un local spacieux, bien éclairé et bien situé, ce qui est assez difficile.

Quant au *Moniteur*, il a cessé de paraître au nouvel an, ou plutôt il est fusionné avec le *Bulletin pédagogique*, organe de la Société fribourgeoise d'éducation. Cette fusion ne portera aucune atteinte à l'autonomie de la Société de l'exposition et encore moins à l'exposition elle-même qui, je me hâte de le dire, est non seulement patronnée, mais subventionnée par l'Etat.

Voilà, esquissé à la hâte et à grands traits, l'historique de notre exposition scolaire, au développement de laquelle, j'en ai la conviction, tous les amis de l'instruction et de l'éducation voudront participer.

P. DUCOTTERD.

¹ Les *Bolzes* étaient le nom sous lequel on désignait les bourgeois de Fribourg d'une certaine espèce décrite dans le *Panthéon bolzique*. Voir l'*Emulation* de Fribourg.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE A L'ÉCOLE,

PAR M. LE PASTEUR GÉTAZ¹.

A propos de la revision de la loi scolaire qui se prépare dans le canton de Neuchâtel, M. Gétaz estime qu'on devrait introduire l'enseignement de la morale à l'École primaire et voudrait charger les instituteurs de cet enseignement.

Ce n'est pas une morale sans Dieu que recommande M. le pasteur Gétaz, mais une morale indépendante de toute attache confessionnelle. L'idée n'est pas nouvelle. Mais, en présence des ravages que les passions font dans la société actuelle et des crimes atroces que signalent les feuilles publiques dans presque chacun de leurs numéros, M. Gétaz, comme bien d'autres hommes de bien, s'est ému et a cherché un remède à cette perversité et croit le trouver dans la morale enseignée à l'École primaire. Quant à l'application pratique, il la croit facile. Sur les quatre heures de leçons qu'on consacre à la récitation, à la lecture et à la composition, on en prendrait deux pour la lecture et la récitation de morceaux qui auraient un caractère moral, et, pour les élèves les plus avancés, on donnerait des compositions sur des sujets analogues. Il nous semble que c'est déjà ce que font bien des instituteurs et les livres de lecture en usage renferment bon nombre de *récits véridiques et d'apologues en vers ou en prose aussi récréatifs que bien écrits et composant une sorte de chrestomathie morale dans la chrestomathie littéraire.*

La question, au reste, est digne de l'intérêt de tous les gens bien pensants et sera l'objet des discussions du corps enseignant, dont l'enseignement de la morale ferait un sacerdoce pédagogique. A. D.

EXERCICES DE CALCUL ORAL

par Louis Pelet, instituteur à l'École industrielle cantonale. Lausanne,
F. Payot, libraire-éditeur, 1887.

C'est avec plaisir que nous signalons la publication de ce modeste petit livre ; nous le croyons destiné à combler une lacune parmi les ouvrages servant à l'enseignement élémentaire de l'arithmétique, surtout parmi ceux qui sont propres à être mis entre les mains des enfants.

Nous ne manquons pas, il est vrai, de recueils de problèmes d'arithmétique dans la Suisse romande : il suffit de citer l'excellent ouvrage de Romieux, en trois séries, ceux de Maillard et de Gilliéron ; mais tous sont destinés au calcul écrit ; ils ne renferment qu'un nombre restreint de questions dont les données soient telles qu'on puisse les proposer comme exemples de calcul de tête, et encore faut-il que l'instituteur ait le temps d'en faire le triage.

Nous ne voulons pas insister ici sur l'importance du calcul oral et cela dès l'âge le plus tendre ; cette importance est maintenant reconnue et acceptée comme un principe de saine pédagogie. Cependant nous nous demandons parfois si cet enseignement est donné avec assez de suite et si l'on y consacre un temps suffisant ; car il nous arrive encore assez souvent de voir des élèves, même passablement avancés, qui n'ont pas l'idée de

¹ Chez Borel, imprimeur, à Neuchâtel.

faire le plus petit calcul sans poser leurs nombres comme ils le feraient pour de longues opérations.

Il n'est pas nécessaire d'avoir enseigné bien longtemps l'arithmétique à des enfants pour avoir remarqué avec quel plaisir ils font, en général, le calcul oral. Il s'établit bientôt dans la classe une émulation de bon aloi; chacun cherche à arriver le premier au résultat, et ainsi les élèves apprennent à calculer rapidement et avec exactitude. Ensuite, en présence de petits nombres dont ils comprennent la valeur, les enfants sont vivement intéressés, tandis que les grands nombres, vides de sens pour la plupart d'entre eux, les découragent au bout de peu de temps, et finissent par ne leur faire voir dans l'arithmétique que de longues multiplications, d'interminables divisions, inventées à plaisir pour les torturer. De là vient peut-être le peu de bons résultats que certains instituteurs obtiennent dans l'enseignement de cette branche.

Le livre de M. Pelet contient 1305 exercices divers, se rapportant à toutes les parties de l'arithmétique, depuis la numération jusqu'aux règles d'alliage; l'auteur a spécialement insisté, et avec raison, sur les mesures métriques qui comprennent à elles seules environ 300 questions, non compris les calculs relatifs aux surfaces et aux volumes. La partie consacrée aux fractions ordinaires nous paraît bien réussie; nous approuvons également les problèmes relatifs au calcul du tant pour cent qui sont la clef du calcul des intérêts.

Nous avons remarqué avec plaisir, au commencement des problèmes sur le système métrique, le rappel de l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} juin 1880 indiquant les abréviations adoptées pour l'écriture des mesures métriques. Nous désirons que ces abréviations soient plus généralement en usage et que l'instituteur y tienne la main d'une manière rigoureuse: c'est là une centralisation à laquelle nous adhérons de grand cœur; ici l'uniformité ne peut qu'être utile.

En tête des chapitres relatifs aux quatre opérations sur les nombres entiers, M. Pelet a rappelé les principes généraux servant de base au calcul oral. Nous estimons qu'il a sagement fait en n'entrant pas dans trop de détails; le maître saura développer ces principes et les faire appliquer suivant son aptitude particulière: entrer dans des détails trop minutieux, c'est enlever toute initiative à celui qui enseigne.

On trouvera peut-être qu'il y a des problèmes un peu difficiles; le nombre n'en est pas considérable. Pour les élèves les plus avancés, il est bon qu'il y ait quelques questions qui leur donnent un peu de travail: un élève se désintéresse bien vite s'il ne rencontre rien qui aiguise sa curiosité; il y a là un stimulant qu'il ne faut pas redouter. D'ailleurs le maître pourra choisir les problèmes qui conviennent à la force de ses élèves; le nombre en est assez considérable.

Nous croyons pouvoir prédire à M. Pelet une seconde édition. Nous l'engagerions alors à revoir la rédaction d'une ou deux définitions qui nous paraissent manquer de précision; nous aimerions aussi plus d'uniformité dans la place de l'abréviation pour l'écriture des mesures métriques, nous pensons qu'elle doit être à droite du nombre et non à gauche, mais c'est là un simple détail.

Ajoutons enfin que, pour faciliter le travail de MM. les instituteurs, M. Pelet a fait deux tirages de son livre; l'un spécialement destiné aux maîtres (prix, 1 fr. 25) contient les réponses après chaque énoncé, l'autre pour les élèves, (prix, 80 c.) ne contient que les énoncés des questions.

A. LUDE.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Les frelons et les mouches à miel. (Suite.)

La fable que nous étudions met en présence des abeilles et des frelons se disputant un peu de miel. Il y a donc *contestation*, *procès*. Le juge sera appelé à prononcer une *sentence* qui fixera le *droit* des uns ou des autres. On appelle *procédure* la marche prescrite au juge par la loi pour arriver à constater le droit et à rendre un *jugement* motivé. Les termes techniques de la science du droit ou *jurisprudence*, ceux employés dans la procédure, constituent les *termes de pratique*, et leur ensemble le *style de pratique*. Notre fable en contient plusieurs : s'opposer, traduire, cause, etc. ; nous laissons au maître le soin de faire trouver les autres.

Les frelons d'un côté, les abeilles de l'autre : voilà les *parties*.

La partie *demanderesse* — les frelons — est celle qui réclame ce qu'elle croit être son droit ; la partie *défenderesse* — les abeilles — fait opposition. Le litige ou cause est ici la possession des rayons de miel ; la guêpe est le *juge*. La cause est *civile* et non *pénale* puisqu'il ne s'agit pas de punir un délit mais de fixer le droit sur un point en contestation. Elle appartient de plus au *contentieux*, attendu qu'il faut vider un procès. Les recherches que fait le juge pour découvrir la vérité constituent l'*instruction* du procès. Parmi les moyens de la découvrir, il faut remarquer l'*enquête*, dans laquelle le juge s'informe, fait des *perquisitions*, cite des *témoins*, les entend. Parmi les témoins cités, l'auteur mentionne les fourmis. Autrefois, pour les enquêtes pénales, l'instruction était renforcée par la *torture* dont les institutions judiciaires modernes n'ont retenu que l'*emprisonnement préalable* ou *préventif* destiné à provoquer des *aveux* qui y mettent un terme. Les parties sont défendues par des *avocats* (avoués) ou défenseurs qui connaissent à fond toutes les ressources de l'arsenal des lois et toutes les ruses de la chicane. Dans notre fable, les parties paraissent se défendre elles-mêmes.

La science du droit a un langage particulier : les constructions les plus surannées y sont conservées ; les mots ont des sens spéciaux qui justifient l'irrévérence avec laquelle l'abeille — fort prudente — parle des procédés de la justice (fatras, grimoire). En effet, on dira : le procureur X. *au nom qu'il agit*, pour *au nom de son mandant* ; — prendre les décisions qu'il *appartiendra*, pour qu'il *sera bon de prendre*.

Le procès fut *traduit* devant la guêpe qui jugea en *première instance*. Habituellement la solution d'un procès est confiée à plusieurs juges, trois ou cinq, qui constituent le *tribunal* ; les jugements sont rédigés par le *greffier*. On ne nous dit pas si les

frelons *appelèrent* de la sentence de la guêpe à celle d'un tribunal supérieur (2^e instance) qui aurait révisé le procès, *confirme* ou *réformé* le premier jugement. Les frelons durent abandonner leurs prétentions sur le miel; ils furent ainsi *déboutés* (encore un mot archivieux) de leur demande et probablement condamnés aux *dépens*, c'est-à-dire aux frais du procès.

Les parties produisent les pièces du procès (mandats, mémoires, documents, expertises, etc.) qui sont examinées préalablement par les juges. Puis, le jour de l'*audience*, l'avocat du demandeur expose ses conclusions; l'avocat du défendeur cherche à les combattre: il y a ainsi *demande*, *réplique*, quelquefois *duplicque*; l'ensemble de ces débats constitue les *plaidoeries*.

On peut s'étonner du choix du juge que fait la Fontaine. La guêpe appartient au même groupe d'insectes que le frelon; elle pourrait bien, par esprit de corps ou par corruption, ne pas être *impartiale* ou *intègre*, première qualité du juge; si elle ne tient pas la balance égale, elle *prévarique*; si elle s'est laissée gagner par de l'argent, elle est *vénale*.

Elle questionne un grand nombre de témoins; il semble qu'ils n'osent pas se prononcer. Le témoignage de la foule n'est donc pas toujours aussi précis ni aussi catégorique qu'il devrait l'être; c'est même lorsque tout le monde a vu ou croit avoir vu que les dépositions sont le plus contradictoires; s'il s'agit d'un prévenu influent, il y a gros à parier que la vérité aura de la peine à se faire jour par le moyen des témoins.

Notre juge feint de vouloir approfondir la cause qui lui est soumise: il questionne les fourmis, animaux laborieux, économes, ayant par leur caractère beaucoup d'affinité avec les abeilles; même incertitude: elles n'ont rien vu; elles ignorent tout. C'est ce manque de courage des témoins, les longueurs calculées de la procédure, la rapacité du juge, qui impatientent l'abeille à qui il échappe cette exclamation irrévérencieuse: « *N'a-t-il point assez léché l'ours?* » Elle propose le moyen le plus simple de découvrir la vérité et auquel le juge, par calcul ou par oubli, n'a pas songé. C'est cette expérience concluante qui justifie le premier vers de la fable: « *À l'œuvre on connaît l'artisan.* »

Quant au regret que l'auteur exprime dans les vers qui terminent la fable, il provient de la réputation de justice dont jouissaient autrefois les Orientaux, et qui résultait d'une connaissance imparfaite de leur organisation judiciaire. Ils supprimaient tout ce qui fait la garantie du droit et la sécurité du prévenu. Leur justice, pour être *sommaire*, c'est-à-dire dépouillée de toutes les longueurs d'une jurisprudence compliquée, n'en était pas moins sujette que la nôtre à commettre des *erreurs judiciaires*.

G. COLOMB.

DICTÉES

Nota. Les mots en italique sont ceux qui nous paraissent exiger une explication, afin que les dictées, tout en apprenant l'orthographe, concourent à l'acquisition des idées et à la connaissance de la valeur des mots.

Degré inférieur.

Le mouton.

Le mouton est un animal domestique doux et timide. Son *pelage*, ordinairement *uniforme*, est blanc, noir ou brun. Il porte une chaude *toison* de laine fine et *soyeuse* dont vos mamans font ces bons bas qui protègent vos petits pieds contre le froid de l'hiver. Vous avez souvent vu des moutons dans les champs ; vous avez vu les jeunes agneaux *bondir* autour des brebis. Ces jolis animaux nous rendent bien des services ; ne leur faites jamais de mal.

Degré moyen.

Les foulques¹.

Les foulques sont essentiellement *aquatiques* ; elles viennent rarement à terre ; elles nagent et plongent avec beaucoup de facilité et, une fois à terre, elles marchent mal et se laissent prendre aisément : elles passent leur vie dans les *eaux douces*, les golfes et les *baies*, et doivent à leur plumage *lustré* de pouvoir résister *impunément* à une *immersion* prolongée. Cachées pendant le jour dans les roseaux, elles ne prennent leur vol que la nuit. Leur nourriture se compose de vers, d'insectes, de petits poissons et de végétaux aquatiques.

Les mots les plus difficiles, comme « foulque » et « immersion », devraient être écrits au tableau noir avant la dictée, si les enfants ne les connaissent pas déjà.

Cette petite dictée se prêtera fort bien à une permutation de nombre qui intéressera les élèves bien plus qu'une simple copie.

Degré supérieur.

La vue de la Dôle.

La Dôle est un *tertre* qui domine de deux cents mètres le reste de la chaîne du Jura. De ce sommet, l'œil plonge dans un vide immense. La chaîne des Alpes est visible sur une étendue de cent lieues, du Saint-Gothard aux montagnes du Dauphiné. Monde colossal, soulevé des entrailles du globe dans une de ses récentes *révolutions*, les hautes Alpes apparaissent d'ici comme une *agglomération* de dents *chenues*, d'arêtes chauves et branlantes, de pics acérés, de déserts de glace, suspendus au-dessus du vert manteau des forêts et des pâturages. Par dessus les sommets pressés de la grande chaîne, bien haut dans l'azur du ciel et rayonnant de *majesté altière* et calme, se dresse le Mont-Blanc. Dans les jours d'automne, quand de mouvantes vapeurs cachent le Léman et les basses montagnes, dans le lointain, au-dessus de la *houle* vaporeuse, *émergent* les hauts sommets : on dirait des pyramides de cristal, des châteaux de fées étincelants et lumineux, une Babel aux mille *coupoles* et aux *minarets* reluisant d'or et de pourpre.

D'après REY : *Genève et les rives du Léman.*

¹ Oiseaux de l'ordre des échassiers ayant beaucoup de ressemblance avec la poule d'eau.

ARITHMÉTIQUE

Degré inférieur.

Une marchandise achetée pour fr. 518 a été revendue avec une perte de fr. 39. Combien a-t-elle été vendue?

Rép. 479 fr.

Combien aurait-il fallu revendre cette même marchandise pour gagner fr. 45?

Rép. 563 fr.

Un magasin est éclairé par 12 becs de gaz. Pendant le mois de décembre dernier, les becs ont été allumés durant 6 heures, en moyenne, chaque soir. Combien de litres de gaz a-t-on consommés, si chaque bec en brûle 150 litres par heure?

Rép. 334 800 litres.

Votre maman achète chez l'épicier 3 kg. de riz à 55 c. le kg.; 5 kg. de café à 195 c. le kg.; 1 litre d'huile de noix à 290 c.; 4 kg. de savon à 85 c. le kg., et 3 paquets de chicorée de 15 c. chacun. Pourra-t-elle payer son emplette avec une pièce de fr. 10 et une de fr. 5? Sinon, combien devra-t-elle encore ajouter?

Rép. Non; elle devra ajouter encore 315 c. ou fr. 3,15.

Degré moyen.

Réduisez 18 jours 9 heures 48 minutes 17 secondes en unités de la plus petite espèce.

Rép. 1 590 497 secondes.

J'ai divisé un nombre par 15; j'ai obtenu 189 pour quotient et 4 pour reste. Pourriez-vous trouver ce nombre?

Rép. 2839.

On achète 20 m. de milaine et 5 m. de drap pour fr. 135; une seconde fois, on achète 5 m. de drap et 10,80 m. de milaine, et l'on paye fr. 77 40. Quel est le prix du mètre de chacune de ces étoffes?

Rép. Fr. 3 et fr. 15.

Degré supérieur.

Une somme de 27 000 fr. a été placée pendant un certain temps; on en a retiré avec les intérêts 36 720 fr. Le taux étant à 4%, quel est le temps du placement?

Rép. 9 ans.

Trois fontaines coulent dans un bassin; la 1^{re} le remplit en 4 jours, la 2^e en 6 jours, la 3^e en 9 jours. Si les trois fontaines coulent ensemble, combien de temps mettent-elles pour remplir le bassin? (Donner la réponse en jours, heures et minutes.)

Rép. 1 jour, 21 heures, 28 ⁸/₁₉ minutes.

Le titre d'un alliage d'argent et de cuivre est 0,750. Le poids spécifique de l'argent est 10,5. Trouver celui du cuivre, sachant que l'alliage qui s'est fait a pour poids spécifique 10,016.

Rép. Le poids spécifique du cuivre est 8,6.